

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, M. Roger MAJDALANI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Valérie BARDY, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN.

Etaient représentés : Mme Ghislaine BICINI a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,
Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST,
M. Dominique BROSSARD a donné pouvoir à Gilles MAIGNANT.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 25 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

02 - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026 - 2030

Dans le cadre de nos activités de services publics à destination des familles, notre commune, directement ou par l'intermédiaire du SIVOM Val de Banquière, est un interlocuteur privilégié de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Le partenariat en vigueur depuis plusieurs années a toujours pris une forme contractuelle. Depuis 2018 la contractualisation se fait par l'intermédiaire d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Nous avons d'abord été partie prenante d'une CTG couvrant les années 2018 à 2021. Puis d'une seconde entre 2022 et 2025. Depuis le début de l'année 2026, les négociations ont été engagées avec la CAF pour déterminer le contenu d'une convention couvrant les années 2026 à 2030.

Concrètement, que les actions et services soient portées par la commune, par le SIVOM Val de Banquière ou un autre gestionnaire, la CTG 2026 - 2030 sera signée à l'échelle du territoire du SIVOM, et elle sera limitée aux thématiques de l'enfance (y compris la petite enfance, et la thématique du handicap), de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès au droit, du logement, de l'animation de la vie sociale et de la transition écologique.

Comme l'indique l'article premier du projet de Convention qui sera proposé, l'objet de la CTG est :

- D'identifier dans le cadre d'un diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Les axes d'activité et de développement qui ont été travaillés avec l'ensemble des parties prenantes (CAF, Communes et services du SIVOM), sont précisés dans le document annexé. Ils ont été validés par les différentes instances, Conseil des Maires du 8 septembre 2026 et Comités de Pilotage du 4 novembre 2025 et du 16 septembre 2026.

Le projet de convention ne contiendra pas de données financières car en principe, les financements associés à cet accord feront l'objet de conventions spécifiques signées entre le gestionnaire (Commune ou SIVOM) et la CAF, immédiatement après l'entrée en vigueur de la CTG.

Pour notre commune, les compétences relevant d'une gestion déléguée au SIVOM sont la petite enfance et la jeunesse.

Les compétences relevant d'une gestion directe par la Commune de Levens sont l'enfance, en particulier l'accueil périscolaire et extrascolaire, ainsi que l'animation de la vie sociale, la ludothèque, le logement et l'accès aux droits.

Les actions relatives à la parentalité, au handicap et à la transition écologique sont partagées avec le SIVOM, dans la mesure où elles constituent des thématiques transversales aux différentes compétences exercées.

Le SIVOM et la Commune seront signataires des conventions de financement relatives aux compétences et actions relevant de leurs domaines d'intervention respectifs.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et de l'importance de notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, de la pérennité des services proposés aux familles et des financements qui découleront de notre engagement,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière à signer la Convention territoriale globale de services aux familles 2026 - 2030 et ses annexes selon le projet soumis ;
- D'autoriser la signature par Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière des conventions de financement consécutives à la signature de la CTG 2026-2030 pour les compétences déléguées au SIVOM ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement consécutives à la signature de la CTG 2026-2030 pour les compétences relevant de la gestion directe de la Commune.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

